



**Procès verbal du Conseil Communautaire
Du lundi 14 FEVRIER 2011
Mairie de MARCELLAZ en FAUCIGNY**

Date de convocation : 02 février 2011
Nombre de délégués en exercice : 22
Nombre de délégués présents : 20
Nombre de délégués donnant pouvoir: 01

**Procès verbal du Conseil Communautaire
du 14 février 2011 à 18h30**

Présents : Mesdames/Messieurs - BARREAU Stéphane, BOSSON Fernand, BOURDES Françoise, CHAMBON Stéphane, CHAPUIS Bernard, CHATEL Bernard, CHENEVAL Laurette, DUVAL Jean-Jacques, FOREL Bruno, GAVILLET Léon, GRIGNOLA Danielle, GRIVAZ Etienne, MILESI Gérard, MAURICE DEMOURIOUX Philippe, MEYNET-CORDONNIER Max, PELLISSIER Philippe, PERRET Gilles, PITTET Serge, RANVEL Claudine, REVUZ Daniel.

Donnant pouvoir : Mme CHAFFARD Christine à MAURICE DEMOURIOUX Philippe

Absents excusés : Mesdames/Messieurs – BOULAIS Sébastien, BUCHACA Joël, MAADOUNE Françoise, CHAFFARD Christine, MOCCOZET Laurent, PELLISSON Jean, PELISSON Yves, VUAGNOUX Daniel.

Délégués suppléants assistant à la réunion : Mesdames/Messieurs, FOLLEA Dominique, LAOUFI Nadia RICOTTI Pierre.

Approbation à l'unanimité du dernier compte rendu

Election de Mme Claudine RANVEL comme secrétaire de séance

Présentation des projets et perspectives de l'association Paysalp par Mme Drouet, Présidente et Mr DESBIOLLE Directeur.

Mme Drouet, Présidente de Paysalp remercie tout d'abord la CC4R pour l'invitation à présenter les projets et perspectives de l'Association Paysalp aux membres de la CC4R.

En raison des difficultés financières de l'Association Paysalp, le commissaire aux comptes de l'association a mis en œuvre une procédure d'alerte ce qui a entraîné une réflexion sur l'avenir de l'association.

Il est rappelé que Paysalp intervient à 3 niveaux :

- Gestion et animation des sites : Convention proposé à la collectivité pour un coût de 4000€/an. L'association propose dans ce cadre des visites, ateliers et animations
- Gestion de la Maison de la Mémoire : Inventaire et conservation du patrimoine. Collecte et numérisation des documents en lieu avec le patrimoine servant d'outil de restitution auprès des scolaires
- Animation/conférence/ Concert : programmation culturelle

Mme la Présidente rappelle que Paysalp est au service de la population.

La CC4R finance les interventions de Paysalp dans le cadre des animations de sites : château de Faucigny et prend en charge l'ensemble des frais de chauffage – eaudes locaux administratifs et de la Maison de la Mémoire situés au sein de la M4R à Viuz.

16 communes sont membres de Paysalp : 9 communes de la CC4R / 4 de la CCVV et 2 communes pour le SIVM du Ht Giffre.

Une grande partie des adhérents de la structure appartient au territoire de la CC4R.

En raison de la diminution des aides européennes, Paysalp se voit dans l'obligation de repositionner son action et souhaite proposer un projet de territoire

Différents scénarii sont envisagés :

- Simulation n°1 : Maintien et développement de tous les sites et activités actuelles
- Simulation n°2 : Version Allégée – suppression des actions culturelles et pédagogiques
- Simulation n°3 : Version de crise - modification de l'organigramme et fonctions du personnel permanent
- Simulation n°4 : Version avec plan social

Actuellement, l'association interroge individuellement les 16 communes afin de connaître leur position de principe sur l'avenir de Paysalp.

La question qui se pose est de savoir si le positionnement des communes doit se faire individuellement ou par l'intermédiaire de la CC4R. Paysalp effectue la même démarche auprès de la CCVV.

Suite à cette présentation, les délégués de la CC4R ont engagé un débat :

B.FOREL : Y a-t-il eu une réflexion sur le mode de gouvernance de votre association ?

A ce jour, cette question reste en suspend et peut être débattue.

B. CHATEL : Il semble nécessaire avant de se positionner sur les projets et perspectives de Paysalp de mesurer les « besoins culturels » de la population.

L. GAVILLET : Il est important de dimensionner cette association en fonction des moyens financiers dont on dispose.

S. PITTET réaffirme qu'il est convaincu de l'utilité de Paysalp et que la Commune de Viuz a déjà délibéré pour la simulation n°1 visant au maintien et développement de tous les sites et activités actuelles. PAYSALP est le porteur d'une identité du territoire et qu'il lui apporte son soutien.

S. PITTET interroge Mr Desbiolles sur la labellisation en musée de France. A l'heure actuelle, cette labellisation est reportée.

La création d'une commission Culture/Patrimoine pouvant approfondir la question est évoquée.

Mr FOREL propose qu'une réflexion sur les projets et perspectives de Paysalp soit menée au sein de chaque commune afin que cette question mise à l'ordre du jour du prochain conseil communautaire.

ORDRE DU JOUR

Information sur les décisions du président prises par délégation du conseil

Aucune décision n'a été prise par Mr le Président en application de la délégation donnée par le conseil communautaire.

1. Finances

- ✓ Présentation du Débat d'Orientation Budgétaire

Conformément à l'art 11 de la loi du 6 février 1992, il est demandé aux groupements de communes comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants d'organiser un débat d'orientations budgétaires précisant les orientations générales du budget.

Le Débat d'Orientations Budgétaires précède le vote du budget et a pour but de renforcer la démocratie participative en instaurant une discussion au sein de l'assemblée délibérante sur les priorités et les évolutions de la situation financière. Il a pour but d'améliorer l'information transmise au conseil communautaire et donne aux élus la possibilité de s'exprimer sur la situation financière de la collectivité.

Ce débat doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Dans ce cadre, Mr FOREL présente un état au 31/12 du budget 2010

Section fonctionnement

Dépenses réalisées = 517 930.21 €

Recettes réalisées = 1 241 029.97 €

Section Investissement

Dépenses réalisées = 92 819.10 €

Recettes réalisées = 151 820.32 €

Les RAR sont estimés à hauteur de 36 251.68 €.

En comparant les structures intercommunales limitrophes et compte tenu des prises de compétences à venir, il a été proposé une augmentation des taux des contributions communautaires.

Un débat s'est engagé entre les délégués de la CC4R sur l'opportunité d'augmenter les contributions additionnelles de l'EPCI.

Pour la commune de St Jean, il a été rappelé la position défavorable de Mme CHAFFARD sur l'augmentation des impôts communautaires.

Pour la commune de St Jeoire, cette augmentation est une augmentation logique permettant de donner à la CC4R les moyens d'agir.

Pour la commune de Fillinges, Mr Philippe PELLISSIER souhaiterait qu'avant d'augmenter à nouveau la fiscalité il serait bon que la CC4R exerce ses compétences et présente des projets.

Pour la commune de Mégevette, l'augmentation des contributions est nécessaire même s'il est regrettable pour cette commune de ne pas pouvoir à contrario diminuer les taux d'imposition communaux.

Pour la commune de Marcellaz, la proposition d'augmentation est acceptable. Les taux de Marcellaz sont bas et il sera difficile de les diminuer.

Pour la commune de Faucigny, il n'est pas envisageable de mener une réflexion sur la petite enfance sans augmenter les moyens financiers de la CC4R. Les délégués de la commune sont favorables à cette proposition.

Pour la commune de la Tour, il semble que l'augmentation des taux de la TFNB est importante. En raison de la règle de concordance des taux, il est difficile de limiter l'augmentation de la TFNB par rapport aux autres taxes.

Pour la commune de Peillonex, au niveau communal, il n'est pas envisagé d'augmentation des taux mais les bases augmentent, ce qui a pour conséquence une augmentation de l'impôt. Les délégués ne sont pas contre l'augmentation des taux de la CC4R mais souhaitent voire la réalisation de choses concrètes.

Pour la commune de Ville, l'augmentation peut légitimement être expliquée aux habitants. Cette augmentation est aussi, en partie la conséquence du désengagement de l'Etat et le fait que la communauté est en pleine structuration. En contrepartie, il faudra bien arriver à baisser les impôts communaux.

Pour la commune d'Onnion, il est important que la CC4R ait les moyens financiers pour réaliser des projets.

Pour la commune de Viuz, les délégués sont favorables à cette augmentation.

Il est ensuite présenté la proposition budgétaire 2011.

Mr PITTET signale qu'il serait nécessaire de prévoir des crédits pour l'acquisition de terrains pour les futurs emplacements de déchèterie et limiter les crédits consacrés aux études.

Vous trouverez en annexe la présentation du Débat d'Orientation Budgétaire.

2. Agriculture

- ✓ Point sur le projet de Plan Pastoral Territorial

Mr Etienne Grivaz, vice président en charge de l'Agriculture, fait le point de ce dossier suite à la réunion de présentation du PPT en date du 1/02/2011 organisée par le SIHC et informe les membres du Conseil Communautaire des suites à donner.

Il a été proposé et accepté de gérer globalement le môle dans le cadre du périmètre du PPT du Haut Chablais. Une proposition identique a également été faite après des communes de St Cergues/ Lucinges/Cranves Salles pour une gestion de l'ensemble des pâturages des Voirons dans un même PPT.

3. Questions Diverses

✓ Convention 2011 CDDRA

Mr le Président rappelle que l'ARC- Syndicat mixte assure le portage et l'animation du futur Contrat de Développement Durable de Rhône – Alpes du Genevois français.

Dans la mesure où le périmètre du CDDRA du Genevois français intègre des collectivités non membres de l'ARC, une convention fixant les modalités de portage et de versement des contributions des membres du CDDRA est conclue entre l'ARC et les collectivités extérieures. Il est prévu de fixer chaque année, sur la base des propositions du Comité de pilotage du CDDRA, le montant des contributions des membres du CDDRA. Cette contribution devra couvrir le montant des dépenses liées au CDDRA.

Pour l'année 2011, période de préparation du CDDRA du Genevois français, il a été convenu de fixer à 1€ par habitant cette participation. Il est à noter qu'en complément des contributions des membres, des crédits régionaux seront également sollicités auprès du Conseil Régional.

Pour le territoire de la CC4R, la participation 2011 sera donc de 17 410 €.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité d'autoriser Mr le Président à signer la convention à intervenir avec l'ARC –Syndicat Mixte fixant les modalités de portage et de versement des contributions pour le CDDRA.

Mr Forel indique aux membres du conseil que trois candidats ont été auditionnés pour l'élaboration du diagnostic PSADER et Aménagement du territoire. Le cabinet INDIGGO a été retenu pour cette mission.

✓ Contrat de Rivière Giffre/Risse :

Il est fait état de notre rencontre avec les élus du SIVM du Haut Giffre à la mairie de St JEOIRE.

Il a été indiqué aux représentants du SIVM la position de la CC4R en la matière. Le SIVM doit réétudier en interne les actions mises en œuvre dans le cadre du contrat de rivière en fonction des moyens financiers mobilisables.

✓ Stagiaire Contrat de Rivière Menoge/Foron

Mr le Président propose au conseil, comme cela a pu se faire l'année dernière, qu'un(e) stagiaire soit recruté(e) pour réaliser un cahier des charges en vue de la

passation d'un marché d'étude pour le contrat de rivière Menoge/Foron et ses affluents.

Il est proposé la candidature de Mlle Sophie FAYNOT, étudiante de l'Université de Savoie en M2 filière STDDAD.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité d'autoriser Mr le Président à signer la convention de stage à intervenir entre notre communauté - l'Université de Savoie et Mlle FAYNOT.

Ce stage aura une durée de 4 mois pouvant être portée à 6 mois avec l'octroi d'une gratification mensuelle.

✓ Point sur l'étude Transport

L'étude transport se poursuit en collaboration avec les 3 autres communautés de communes.

Il a été demandé au cabinet que soit prévu une desserte de l'ensemble de notre territoire et de préciser le montant attendu du Versement Transport, permettant aux collectivités de financer les projets de réseaux de transports public.

✓ Déchèteries

Il est nécessaire de définir un processus pour le remboursement des cautions des anciens badges.

Il est signalé que la récupération des pneus seulement pendant deux périodes est difficile à mettre en place.

Remerciement des organisateurs de la conférence sur l'éclairage public.

Le Président
M. Bruno FOREL

